

La pêche

Principaux points abordés :

Cette fiche présente les enjeux liés à la pêche professionnelle et aux impacts potentiels d'un parc éolien posé sur ces activités. Ainsi, elle décrit :

- Les grandes caractéristiques de la pêche sur la façade maritime Sud-Atlantique et en particulier sur la zone d'étude en mer pour l'implantation du projet éolien ;
- Les principaux impacts potentiels anticipés sur l'activité de pêche dans la zone d'étude ;
- Les différentes modalités de prise en compte des effets du projet sur la pêche ;
- La concertation et l'implication des acteurs représentant le secteur de la pêche professionnelle au processus décisionnel de réalisation du parc éolien ;
- Le dédommagement financier des pertes pour les activités de pêche durant les travaux ;
- La possible continuité de la pêche sous certaines conditions au sein des éoliennes posées ;
- Le retour d'expérience des effets sur la pêche dans les parcs éoliens en mer.

La zone d'étude en mer accueille une activité de pêche, dont le poids économique est important pour les ports du littoral. La zone est principalement fréquentée par des navires originaires de Nouvelle-Aquitaine, mais aussi des Pays de la Loire, notamment de Vendée.

Compte tenu des conditions actuelles d'exercice de la pêche maritime et des enjeux de gestion durable des ressources biologiques marines qui touchent l'activité de pêche professionnelle, les professionnels de la pêche sont très sensibles à la multiplication des contraintes liées à la coexistence avec de nouveaux usages, dont l'éolien en mer.

L'enjeu essentiel pour la pêche maritime étant la préservation des secteurs de dépendance des flottilles ou présentant une grande richesse halieutique, les zones préférentielles identifiées à l'issue du débat public devront donc éviter les secteurs d'enjeux majeurs pour la pêche.

À l'issue du débat public, l'État lancera conjointement avec RTE des études environnementales, y compris sur les espèces halieutiques, permettant d'avoir une connaissance approfondie de la zone qui aura émergé du débat public. Ces études seront transmises aux candidats de la procédure de mise en concurrence afin qu'ils puissent prendre en compte les informations environnementales plus fines pour élaborer leurs offres, et pourront également être partagées avec le public.

1. Structuration de la pêche : représentation et gestion de la pêche

En France, l'autorité responsable de la gestion des pêches est le ministre chargé de cette compétence, avec la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). Les pêcheurs professionnels sont représentés à différents échelons : national, régional et départemental.

Au niveau national, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPME) est consulté sur tous les projets de réglementation concernant le secteur. Il s'est aussi vu déléguer la compétence d'édiction de certaines règles, pour les espèces non soumises à quotas de captures. Il peut aussi délivrer des autorisations de pêche pour ces espèces et pour résoudre des conflits d'usage entre les différents types de pêche (métiers).

Les organisations de producteurs sont, elles, compétentes en matière de gestion des droits de pêche individuels (quotas de captures ou quotas de jours de pêche) et de délivrance des autorisations de pêche des espèces soumises à ces droits, par délégation de l'État.

Au niveau local, les représentants de l'État sont les préfets de région, compétents en matière de pêche maritime. Les préfets maritimes sont responsables quant à eux du trafic maritime, de la sécurité des navires, et de la réglementation de ces domaines.

Les comités régionaux des pêches sont compétents pour édicter des normes dans l'emprise de la zone de compétence du préfet de région.

Les comités départementaux ou interdépartementaux ont deux missions principales : la représentation et la promotion, dans leur ressort territorial, des intérêts généraux de la profession, ainsi que l'information et l'accueil des entreprises de pêche et de leurs salariés.

Concernant la façade maritime Sud-Atlantique, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine est compétent pour réglementer les activités de pêche au titre de la gestion des ressources, de la cohabitation entre les métiers de la pêche et de la protection de l'environnement.

2. Les activités de pêche recensées sur la façade et dans la zone d'étude en mer

2.1 Sur l'ensemble de la façade

La flotte de pêche professionnelle maritime néo-aquitaine s'élève en 2019 à 547 navires. Elle se caractérise par une importante activité de petite pêche et de pêche côtière le long du littoral de la région, ainsi qu'une pêche au large plus spécifique pratiquée par les unités hauturières du quartier maritime de Bayonne. L'activité est principalement polyvalente, c'est-à-dire que les navires pratiquent différents types de pêches selon le moment de l'année.

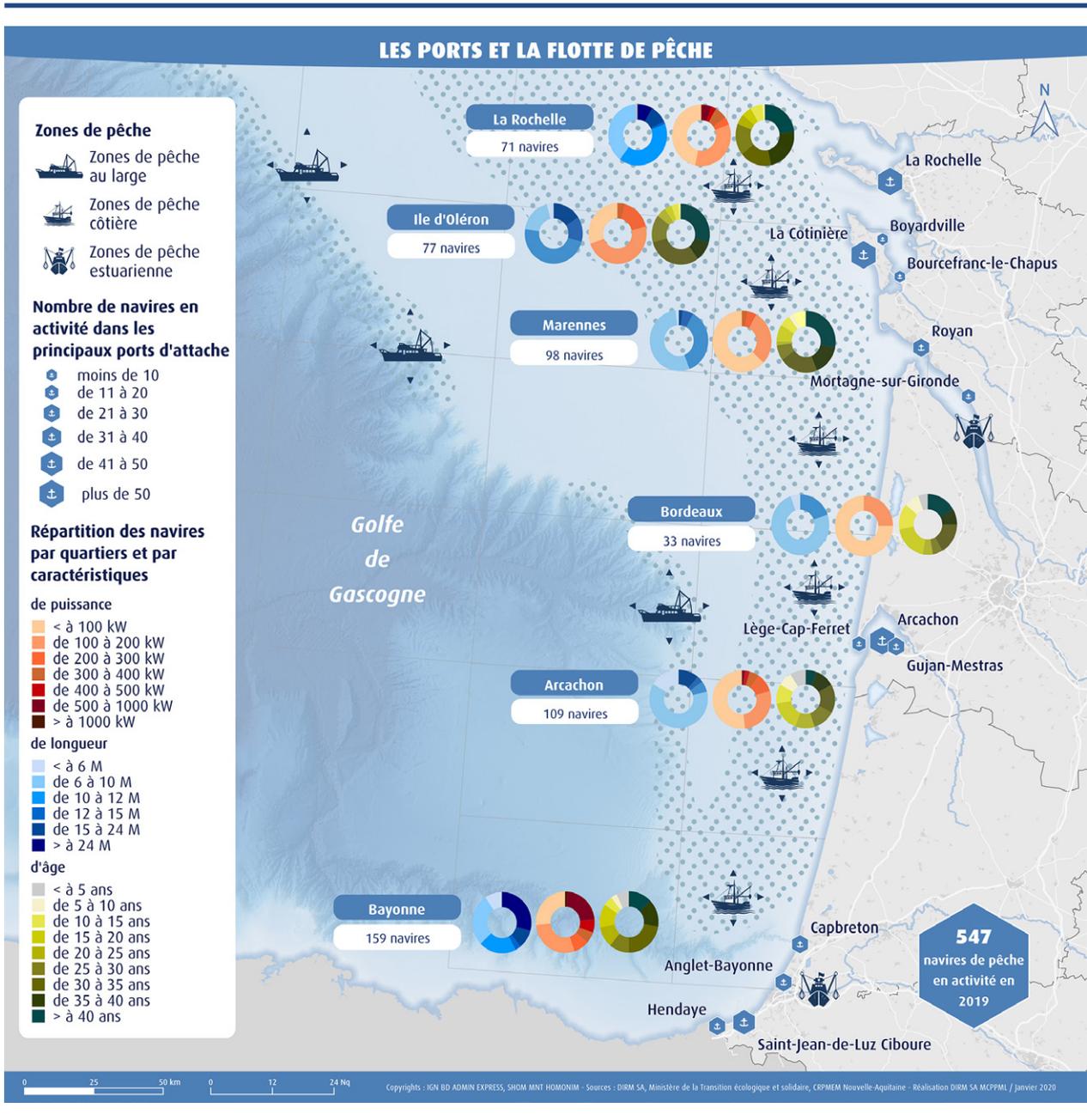
En 2019, la flotte de pêche professionnelle maritime se composait majoritairement de navires de petite pêche (56 %), la pêche côtière représentait 15 % des navires, et 14 % d'entre eux avaient une activité double de conchyliculture et de petite pêche. Ainsi, seuls 14 % des navires de la façade pratiquent la pêche au large, et 1 % la grande pêche¹. La pêche sur la façade est donc majoritairement une pêche côtière mais aussi estuarienne. Les métiers artisanaux de la pêche sont emblématiques de la façade Sud-Atlantique et se concentrent sur une pêche côtière d'espèces nobles à forte valeur ajoutée (bars, soles, dorades, maigres...), principalement à partir des ports de l'île d'Oléron, d'Arcachon, de La Rochelle et de Royan. Les bateaux sont plutôt de petite taille, d'un peu plus de 12 m en moyenne en 2020. Malgré cette moyenne, en 2020 la flotte était constituée à 42,6 % de navires de seulement 6 m à 10 m, et à 26,6 % de navires de 10 m à 12 m.²

Les différents types de pêche

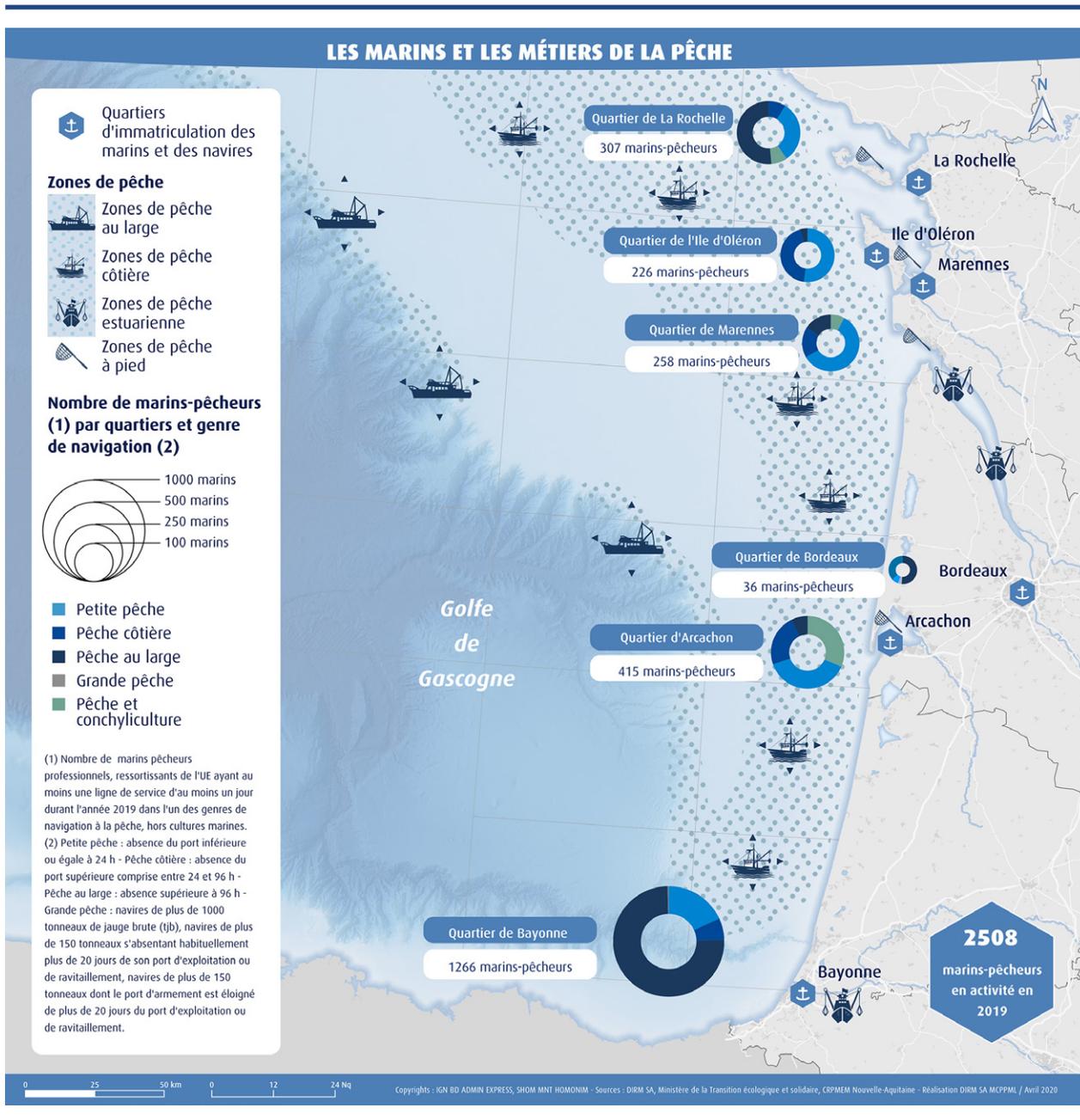
- Petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 heures.
 - Pêche côtière : absence du port comprise entre 24 et 96 heures.
 - Pêche au large : absence supérieure à 96 heures, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche.
 - Grande pêche :
 - Navires de plus de 1000 tonneaux de jauge brute (tjb) ;
 - Navires de plus de 150 tonneaux s'absentant habituellement plus de 20 jours de leur port d'exploitation ou de ravitaillement ;
 - Navires de plus de 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.
-

1 Atlas de la mer et du littoral 2020 : <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/telecharger-une-fiche-de-l-atlas-de-la-mer-et-du-a995.html>

2 Note de conjoncture régionale du secteur des pêches maritimes 2020 réalisée par le CRPMEM.



La pêche professionnelle sur la façade est une filière dynamique qui participe pleinement à l'activité économique de la région. Ainsi en 2019, au total 16 502 tonnes de marchandises ont été débarquées dans les 5 halles à marée (ou criées) que compte la façade Sud-Atlantique, pour un chiffre d'affaires généré de 78,5 millions d'euros. En 2020, le volume débarqué était de 15 783 tonnes, pour un chiffre d'affaires de 74 millions d'euros. Si les conditions particulières de confinement en 2020 ont empêché les pêcheurs de sortir pendant une partie de l'année, la baisse constatée entre ces deux années est tendancielle depuis plusieurs années, elle se traduit aussi par une réduction progressive de la flotte. Par ailleurs, les navires de la flotte de pêche professionnelle sont en moyenne âgés de 30 ans, ce qui fait du renouvellement de la flotte un enjeu important pour les années à venir.



Parmi les principaux métiers de la flotte de pêche de Nouvelle-Aquitaine, 46 % sont des fileyeurs et 21 % des chaluts (de fonds ou pélagiques), mais il existe une large diversité de métiers de la pêche. Les arts traînants (chaluts, dragues, bolinches et sennes) ne représentent qu'environ un tiers de la flotte. Cependant, bien souvent, les pêcheurs utilisent plusieurs engins de pêche. La polyvalence des métiers est très répandue au sein de la flotte de pêche néo-aquitaine.

Deux types de vente cohabitent dans de nombreuses criées : les pêcheurs du large proposent des volumes importants en espèces de fond (le cabillaud, le merlan, la julienne, le merlu, etc.) capturées dans des campagnes d'une à deux semaines, et les pêcheurs côtiers, qui opèrent sur un ou deux jours, débarquent des espèces plus variées et considérées en général comme plus nobles, telles que le rouget, la langoustine, la sole.

2.2 Sur la zone d'étude en mer

La zone d'étude en mer soumise au débat public pour ce projet se situe au large de la Charente-Maritime. La pêche y est une activité économique importante. Le port de pêche de la Cotinière sur l'île d'Oléron est très dynamique et constitue le sixième port de pêche métropolitain pour les débarquements. Il abrite une solide flottille de plus d'une centaine de navires, armés à la petite pêche ou la pêche côtière ciblant les espèces nobles (bar, daurade, langoustine, sole...). Le port de Royan dispose quant à lui d'une flottille artisanale d'une trentaine de petits navires axée sur les pêcheries de sole. Enfin à La Rochelle, une activité de pêche hauturière se distingue avec une dizaine de navires armés à la pêche au large et débarquant dans les ports espagnols.

La criée de la Cotinière a enregistré en 2020 un volume débarqué de 3992 tonnes de produits de la mer pour une valeur de 22,7 millions d'euros. Les espèces les plus débarquées en volume y sont la seiche, le merlu, le céteau, la sole et la lotte. En valeur, les espèces qui sont les plus importantes pour cette criée sont la sole, le bar commun, la seiche, la lotte et le maigre³.

Concernant la criée de La Rochelle située à proximité, elle totalise pour 2020 un volume de 1951 tonnes de produits de la mer débarqués pour une valeur de 9,11 millions d'euros. Les espèces qui, en volume, y sont les plus débarquées sont le merlu et la seiche, puis le maigre, le bar commun et le cabillaud. En valeur, les espèces les plus importantes sont le merlu, la seiche, le bar, la sole et le maigre⁴.

Le port de la Cotinière, a engagé en 2019 un projet d'extension. Depuis quinze ans, les activités de pêche artisanale à la Cotinière n'ont cessé de progresser, nécessitant une adaptation constante des infrastructures portuaires. Pour permettre au port de poursuivre son développement, un vaste projet d'extension et de modernisation a été lancé avec l'opération « La Cotinière 2021 ». Des pêcheurs d'autres régions, en particulier des Pays de Loire et de Bretagne, pratiquent également la zone.

En ce qui concerne les types d'engins utilisés sur la zone, le système d'information halieutique de l'Ifremer répertorie les engins utilisés par chaque bateau en fonction de la saison. En Charente-Maritime, pour les navires présents sur les quartiers maritimes du département, on obtient cette répartition :

Saisonnalité des types d'engins

Engins	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Chaluts	46	53	65	81	80	79	82	81	79	80	52	41
Filets	35	45	81	92	85	81	68	62	57	63	45	32
Métiers de l'hameçon	35	32	33	48	40	46	51	55	55	48	35	31
Tamis	91	68	18	1							29	74
Casiers et pièges	11	8	11	11	12	13	11	12	9	9	10	8
Dragues	3	14	1			1				1	38	37

□ de 0 à 17 navires □ de 18 à 38 navires □ de 37 à 54 navires □ de 55 à 73 navires □ de 74 à 92 navires

Source : SIH Ifremer <https://archimer.ifremer.fr/doc/00650/76165/77128.pdf>

Des éléments d'information plus détaillés sur la spatialisation des activités de pêche maritime professionnelle dans la zone d'étude en mer sont disponibles dans l'étude dédiée produite par le Cerema.

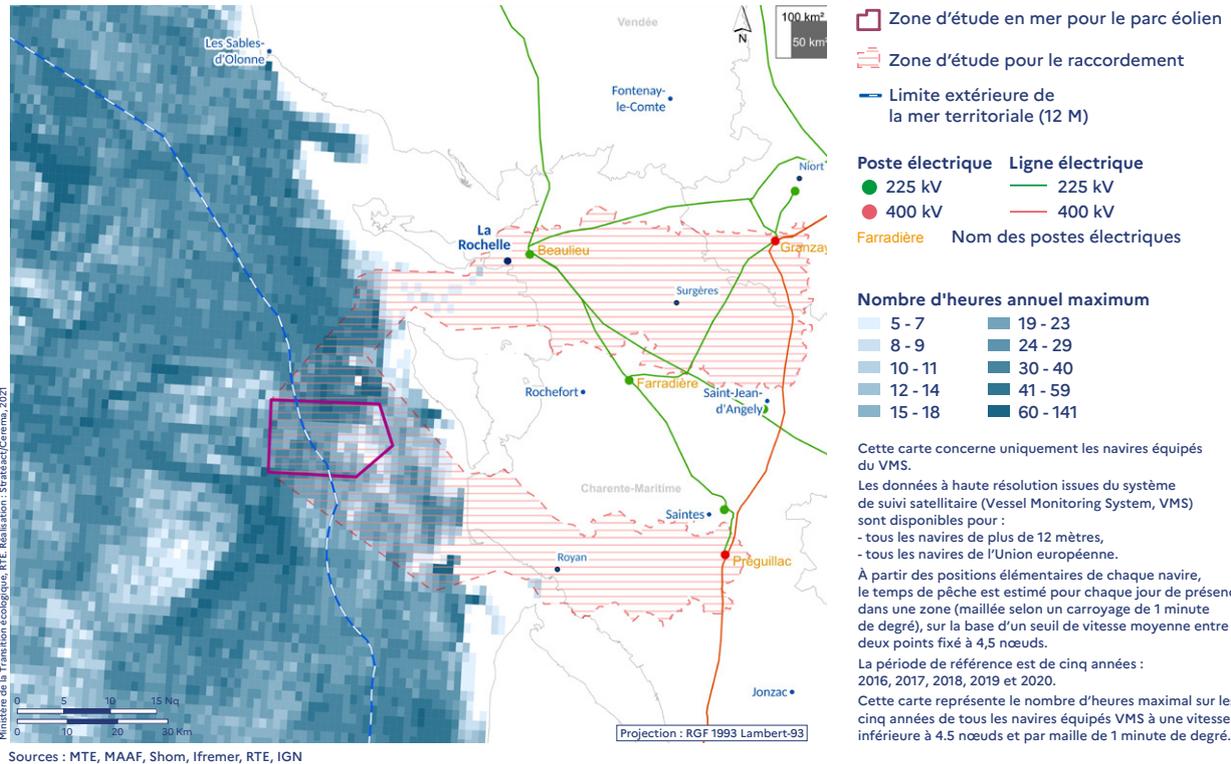
Les deux cartes suivantes du Cerema présentent le nombre annuel maximal d'heures observé sur les cinq dernières années sur chaque maille (unité spatiale). La première carte correspond à tous les arts (types d'engins de pêche), et la seconde aux arts traînants (engins de pêche actifs, c'est-à-dire tractés par bateau).

³ Données issues de la note de conjoncture régionale du secteur des pêches maritimes 2020 réalisée par le CRPMEM NA.

⁴ *Idem*

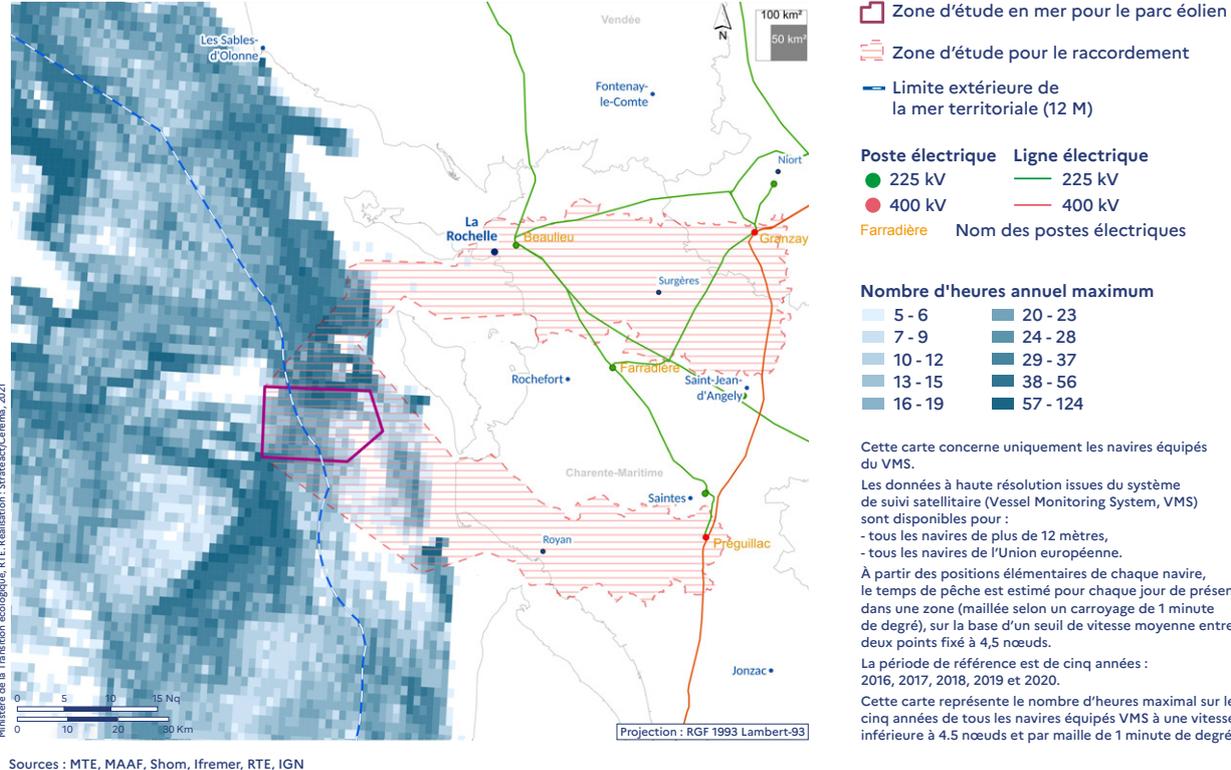
Éolien en mer - Sud Atlantique Présence des navires de pêche professionnelle (tous arts)

Navires équipés VMS, nombre d'heures maximum annuel sur la période 2016 à 2020



Éolien en mer - Sud Atlantique Présence des navires de pêche professionnelle avec arts trainants

Navires équipés VMS, nombre d'heures maximum annuel sur la période 2016 à 2020



3. Description des enjeux de la pêche vis-à-vis de l'éolien en mer

3.1 Les impacts dans la zone d'étude en mer

L'implantation d'un parc éolien en mer est susceptible d'avoir un impact sur les activités de pêche professionnelle, puisqu'elle peut avoir des conséquences sur les espèces commerciales, tant lors de la phase de construction (par exemple restriction d'accès au site pendant les travaux), que durant la période d'exploitation (effets possibles sur la ressource halieutique). Si la navigation et la pêche sont restreintes au sein du parc éolien, cela peut entraîner une perte de la superficie de pêche ou encore une modification des trajets pour accéder à d'autres zones de pêche susceptibles d'occasionner une augmentation des coûts en carburant. Néanmoins, les effets des parcs éoliens en mer ne sont pas exclusivement négatifs pour la biodiversité marine et son exploitation. Certains effets positifs ont été observés comme l'effet récif⁵ permettant à de nombreuses espèces de se fixer sur les installations sous-marines, qui constituent ainsi un nouvel habitat de substrats durs. Par ailleurs, un parc peut constituer un « refuge » susceptible de concourir à la préservation des stocks de certaines espèces⁶.

Pour limiter les effets sur l'activité de pêche, le positionnement du projet est un élément important. La préservation des secteurs dont les navires de pêche sont très dépendants ou présentant une grande richesse halieutique sera recherchée. Les consultations de 2015 et 2017, menées notamment auprès des acteurs de la pêche, ont permis d'identifier une zone qui est aujourd'hui incluse dans la zone d'étude en mer du présent débat. Ce débat public permettra de confirmer ce choix de zone, ou bien d'en proposer une nouvelle en intégrant toujours les enjeux de pêche.

3.2 Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

Aucun parc n'étant en fonctionnement en France, cette analyse ne peut s'appuyer sur des pratiques et éléments factuels issus d'un retour d'expérience en France. Des exemples de retour d'expérience existent cependant à l'étranger. L'État français participe à des groupes de travail européens sur la question des effets cumulés (les effets induits par plusieurs projets simultanés).

À ce jour, il est estimé que l'effet cumulé sur la pêche professionnelle serait limité à la période des travaux. Celle-ci nécessitera la fermeture temporaire de la zone de délimitation du parc et l'établissement d'un périmètre d'exclusion, ce qui interdit toute activité de pêche dans ce périmètre durant les travaux.

En phase d'exploitation, l'importance de l'effet cumulé pour l'activité de pêche est conditionnée à l'autorisation ou non par l'autorité administrative de la navigation et de la pratique de la pêche au sein des parcs éoliens. À ce jour, la pêche est envisagée au sein de tous les parcs français. Pour le parc de Saint-Nazaire par exemple, l'architecture du projet éolien a été conçue pour permettre la navigation et le maintien de l'activité de pêche au sein du parc éolien en mer.

4. Les modalités de prise en compte de l'effet des parcs éoliens sur la pêche professionnelle

4.1 Une implication des professionnels de la pêche dans le processus décisionnel d'implantation des éoliennes

Afin de limiter les effets négatifs de l'implantation de parcs éoliens en mer sur les activités de pêche professionnelle, les représentants des comités des pêches maritimes et des élevages marins seront étroitement associés au choix des zones d'implantation.

5 https://odnature.naturalsciences.be/downloads/mumm/windfarms/winmon_report_2018_final.pdf

6 http://orbit.dtu.dk/files/7615058/246_2011_effect_of_the_horns_rev_1_offshore_wind_farm_on_fish_communities.pdf

4.2 Un dédommagement financier possible pour la réduction d'activité de pêche durant les travaux

Comme expliqué plus haut, la phase de construction est une phase importante pour l'activité de pêche : en raison de la présence des navires de travaux, il est nécessaire pour des raisons de sécurité maritime de restreindre la possibilité de pêcher à proximité des navires de travaux.

Des mesures seront cependant prises par le porteur de projet pour d'abord éviter puis réduire et, le cas échéant, compenser financièrement les éventuelles pertes pour les activités de pêche. Sur les premiers parcs, les parties prenantes ont pu échanger avec différents interlocuteurs sur ce sujet, avec notamment les travaux menés par l'association RICEP (Réseau d'information et de conseil en économie des pêches) qui a développé des méthodes d'estimation des pertes pour la pêche causées par les travaux de construction des parcs éoliens en mer.

4.3 La possibilité de poursuivre les activités de pêche au sein des parcs éoliens en mer

La France a pour objectif de favoriser autant que possible la compatibilité des usages en mer, y compris au sein des parcs éoliens, dans les limites permises par la sécurité de la navigation maritime. Les porteurs de projet des premiers parcs éoliens posés autorisés ont ainsi aménagé des parcs avec le minimum d'emprises, en orientant les lignes d'éoliennes et les câbles dans le sens du courant, en enfouissant le plus possible les câbles, et en prévoyant des couloirs de navigation sans obstacles pour la pêche.

Les pratiques de pêche au sein des parcs seront réglementées pendant la phase de construction puis en phase d'exploitation par les autorités au regard de l'appréciation de la sécurité de navigation maritime et des pratiques de pêche envisagées.

5. Retours d'expérience et mesures « éviter, réduire, compenser »

Les parcs éoliens en mer, comme tous les projets soumis à évaluation environnementale, sont soumis aux principes de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Celle-ci permet de réduire les impacts des projets sur l'environnement, mais aussi sur les activités économiques, comme la pêche, qui dépend elle-même de la qualité de l'environnement marin.

5.1 Exemples d'application envisagée de la séquence « ERC »

5.1.1 Évitement

- Évitement paysager : éloigner le projet éolien des côtes (mer) ;
- Ne pas employer de peinture antisalissure (mer) ;
- Choisir un système de fixation ne nécessitant pas de battage de pieux (mer) ;
- Ensouiller le câble de raccordement pour éviter les risques de croche et préserver la plage au droit d'atterrage (terre et mer) ;
- Orienter les lignes d'éoliennes et les câbles dans le sens du courant.

5.1.2 Réduction

- Localiser le projet dans un secteur de moindre activité pour la pêche professionnelle (mer) ;
- Diminuer la durée et les effets du chantier en mer en réalisant le plus possible à quai les étapes d'assemblage des éoliennes (mer) ;
- Ajuster l'emprise du chantier, optimiser les temps d'intervention et réduire les conflits d'usage (terre et mer)
- Adapter le phasage des travaux à la biologie des espèces présentes (terre et mer) ;
- Utiliser des peintures antifouling moins intensives en biocides et remplacer des anodes sacrificielles visant à éviter la corrosion des parties immergées au profit d'une protection par courant imposé.

5.1.3 Compensation

- Restaurer/réhabiliter des habitats ;
- Participer à des campagnes de repeuplement d'espèces ou d'actions de conservation.

5.1.4 Accompagnement et suivi

- Participer à des programmes de recherche ;
- Mettre en place des mesures de suivi.

5.2 Retour d'expérience sur les impacts des parcs éoliens sur les ressources halieutiques

Le retour d'expérience des pays européens expérimentant depuis plus longtemps la technologie de l'éolien posé peut constituer une base pour alimenter le débat public concernant l'implantation des parcs en France et leurs effets sur la pêche.

5.2.1 Exemple de retour d'expérience sur la ressource halieutique dans un parc éolien posé en mer au Danemark

Ce qui est présenté dans la suite est un exemple montrant l'effet négligeable d'un parc posé sur l'ichtyofaune. Néanmoins, ces résultats ne sont pas directement transposables en l'état d'une zone à une autre. Ils dépendent de nombreux facteurs comme le type d'espèces présentes, l'état des ressources, la typologie et l'intensité de l'activité d'exploitation, la nature du projet (ici, des éoliennes posées).

Ainsi, une étude, publiée en 2011 par un organisme de recherche rattaché à l'université technique du Danemark, a analysé l'impact de l'implantation d'un parc de 80 éoliennes en mer posées sur les populations de poissons qui évoluent dans la zone d'implantation.

Ce parc (Horns Rev1) a été mis en service en 2002 à 15 km des côtes ouest du Danemark.

Le but de cette étude était d'analyser :

- Les changements structurels de l'ichtyofaune (c'est-à-dire les communautés de poissons) ;
- La distribution spatiale des poissons ;
- Les changements chez les populations de lançons.

Il s'agissait notamment de la première fois que la méthode BACI (Avant – Après – Contrôle – Impact) était utilisée pour une étude d'impact de long terme d'un parc éolien en mer sur les populations de poissons. La comparaison a porté sur les analyses du milieu faites avant la construction, puis après sept ans de mise en service.

Les conclusions de cette étude indiquent que l'introduction de substrats durs (enrochements et fondations) n'a entraîné que des changements mineurs dans l'ichtyofaune et la diversité des espèces en général.

Lien vers l'étude :

http://orbit.dtu.dk/files7615058/246_2011_effect_of_the_horns_rev_1_offshore_wind_farm_on_fish_communities.pdf

5.2.2 Exemple de retour d'expérience sur l'effet récif dans un parc éolien en Belgique

Une étude publiée en 2018 par l'institut royal belge des sciences naturelles a analysé, entre autres, l'impact des parcs éoliens en mer posés au large de la Belgique en matière d'effet récif pour les poissons. Elle a conclu que l'effet récif avait été observé, et que les éoliennes avaient attiré sur la zone 4 nouvelles espèces de poissons, en plus de 21 espèces déjà présentes.

Lien vers l'étude :

https://odnature.naturalsciences.be/downloads/mumm/windfarms/winmon_report_2018_final.pdf

5.3 Retour d'expérience sur les impacts des parcs éoliens sur les pratiques de pêche

Expérimentation de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le périmètre du futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer (Calvados)

Cette expérimentation, organisée conjointement par Éoliennes Offshore du Calvados (consortium piloté par EDF Renouvelables), le Comité régional des pêches de Normandie, la DIRMer MEMN, la Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et la gendarmerie maritime a consisté en une simulation, en pleine mer et en situation réelle, de la pratique de la pêche de la coquille Saint-Jacques sur le futur lieu d'implantation du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer. Elle s'est déroulée en janvier 2018 avec la participation d'une vingtaine de navires de pêche volontaires et avait pour objectif de répondre aux questions formulées par la Grande

commission nautique et la Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, relatives à des propositions de règles de pêche à la coquille Saint-Jacques en phase d'exploitation du parc éolien. Les différents scénarios mis en place ont permis aux navires présents de naviguer, évoluer, manœuvrer et pratiquer leur activité de pêche dans les couloirs matérialisés entre les éoliennes fictives, tout en respectant les zones de sécurité proposées autour des éoliennes et du poste de raccordement électrique ainsi que le long des câbles inter-éoliennes (les tracés de câble ont été conçus par alignement afin de laisser la possibilité de pêcher aux arts traînants dans ce parc, ce qui constitue une mesure d'évitement et de réduction des impacts).

Le retour d'expérience des pêcheurs, l'analyse des données enregistrées par les ordinateurs de bord et les images et vidéos prises par un drone mobilisé pour l'occasion sont de précieux outils d'aide à la définition des modalités de la pratique de la pêche à la coquille Saint-Jacques dans le parc éolien en mer du Calvados qui devront être validées par l'ensemble des parties prenantes au sein d'un groupe de travail dédié dans le cadre de l'Instance de concertation et de suivi mis en place par l'État.

Pour le projet éolien en mer Sud-Atlantique, des expérimentations de ce type pourraient être envisagées en fonction de la caractérisation des pratiques de pêche actuelles dans le secteur des 300 km².

